



MUNI NOUVELLES

Kingsey Falls, un regard "vert" l'avenir!

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément au règlement no 04-06, la prochaine session régulière du conseil se tiendra le lundi **13 septembre 2010** à 19 h 30.

SONDAGE

Dans le but d'élaborer une Politique familiale et pour la démarche Municipalité amie des aînées, une employée du CLD Bois-Francs passera dans les résidences au cours de l'été pour compléter avec vous un court sondage. Ce sondage nous permettra de connaître vos habitudes face aux services de la ville et nous permettra également de planifier des investissements visant à améliorer la qualité de vie de nos citoyens. Nous vous remercions de votre collaboration.

PISCINE – BAINS LIBRES

Afin de diminuer la manutention d'argent, des cartes d'accès à la piscine seront disponibles. Bien entendu, les personnes qui n'auront pas de carte pourront quand même avoir accès à la piscine en payant à chaque fois. Vous pourrez vous procurer votre carte de saison au bureau municipal ou directement à la piscine.

COÛT : Accès simple :	2,00 \$
Carte de saison pour une personne :	40,00 \$
Carte de saison familiale (2 personnes et plus) :	50,00 \$
Carte de 10 bains :	15,00 \$

L'horaire des bains libres est le suivant :

HORAIRE 2010	DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<i>du 24 juin au 3 juillet</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	14 heures à 18 heures
<i>du 4 juillet au 14 août</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 20 heures	13 heures à 19 heures	14 heures à 18 heures
<i>du 15 au 22 août</i>	14 heures à 18 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	13 heures à 19 heures	14 heures à 18 heures

Note : L'horaire de la piscine pour la semaine du 23 août sera affiché sur le site Internet de la ville et à la piscine à compter du 20 août.

Accès à la pataugeoire

Nous désirons vous rappeler qu'un enfant doit **obligatoirement** être accompagné d'un adulte pour avoir accès à la pataugeoire.

TOURNÉE EXTÉRIEURE DES PROPRIÉTÉS

Nous vous informons qu'au cours de l'été et ce, depuis le 28 juin dernier, des étudiants feront la tournée des propriétés pour prendre des photos des cours avant et arrière. Ils profiteront de cette occasion pour localiser les entrées d'eau. Les visites se feront entre 8 h et 17 h, du lundi au vendredi inclusivement.

Ces visites, autorisées par la *Loi sur les cités et villes*, permettront à la ville d'effectuer une mise à jour des dossiers. Nous vous remercions de votre collaboration.

RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES D'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU

Nous désirons vous rappeler qu'en vertu du règlement 98-13 concernant les normes d'utilisation extérieure de l'eau, l'arrosage de pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est permis :

Entre 20 h et 23 h les journées dont la date est un chiffre pair, pour les occupants dont le numéro civique est un nombre pair.

Entre 20 h et 23 h les journées dont la date est un chiffre impair, pour les occupants dont le numéro civique est un nombre impair.

Le lavage des véhicules est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique (pistolet) et de n'utiliser que l'eau strictement nécessaire à cette fin.

Rappelons que l'eau ne doit pas servir à remplacer le balai pour nettoyer les entrées privées. De plus, le sable et le gravier que l'on repousse ainsi dans les réseaux d'égout accélèrent l'usure des conduites (ils sont très abrasifs, comme un papier sablé ou une lime). Compte tenu du coût de ces infrastructures, nous avons tous intérêt à prolonger leur vie le plus longtemps possible.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Nous vous informons que le conseil municipal a nommé les membres du comité consultatif d'urbanisme pour un nouveau mandat de deux ans qui se terminera le 31 mai 2012. Les membres du comité sont madame Jeanne Labbé et messieurs Pascal Bellerose, Pierre Boulay, Luc Duval, Donald Roux et Jocelyn Tremblay. Les représentants du conseil municipal à ce comité sont mesdames Micheline Pinard-Lampron et Christiane Lampron et monsieur Christian Drouin.

PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

L'inspectrice en bâtiment, Mme Diane Beauchesne, n'étant présente que le mercredi, nous demandons la collaboration des personnes qui désirent obtenir un permis de construction, de rénovation ou d'installation de piscine en présentant leur demande à l'avance afin d'éviter des désagréments liés à l'impossibilité d'obtenir un permis à temps pour les travaux. Nous vous suggérons de prendre rendez-vous avec l'inspectrice en bâtiment, en communiquant au bureau municipal au 363-3810, vous évitant ainsi des attentes. Vous pouvez trouver les formulaires de demande de permis sur le site internet de la ville : www.kingseychalls.ca.

Nouveauté : Un projet-pilote de télé-inspection (par vidéoconférence) a été mis sur pied en collaboration avec la MRC d'Arthabaska. Ce service visant à offrir un accès supplémentaire à l'inspectrice est disponible le lundi en avant-midi, de 9 h à midi. Vous pouvez vous présenter au bureau municipal avec vos questions et/ou vos documents pour obtenir des informations

ou pour ouvrir un dossier de demande de permis. Nous vous invitons à prendre rendez-vous pour vous éviter des attentes.

INSTALLATION DE PISCINES CREUSÉES, HORS TERRE OU GONFLABLES

Nous désirons vous rappeler que vous devez obtenir un permis pour l'installation d'une piscine creusée, hors terre ou gonflable. Nous portons à votre attention que les piscines gonflables sont soumises aux mêmes réglementations que les piscines hors terre.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA (SPAA)

La Ville de Kingsey Falls a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le règlement concernant les animaux et ce, à partir du 2 mars 2010.

Nous vous invitons donc à communiquer avec eux en ce qui concerne la gestion des plaintes et des licences. L'adresse de la SPAA est le 691, rue de l'Acadie à Victoriaville (dans le parc industriel). Téléphone : 819-758-4444, Site internet : www.spaavic.com. Les heures d'ouverture sont :

Lundi-mardi-mercredi-jeudi :	12 h 00 à 17 h 00;
Vendredi :	12 h 00 à 19 h 00;
Samedi-dimanche:	11 h 30 à 15 h 30.

Nous désirons porter à votre attention que si vous vous servez du petit feuillet qui a été envoyé avec les comptes de taxes pour obtenir une licence pour votre chien, vous devez inclure dans votre envoi un chèque pour le paiement des frais de 20,00 \$.

Pour votre information, voici quelques services offerts par la SPAA :

- Plainte sur la maltraitance et négligence faite aux animaux.
- Mandataire désigné pour faire appliquer les règlements sur les animaux.
- Point de service de vente de licence réglementaire.
- Adoption d'animaux (tous vendus stérilisés). Vous pouvez les voir sur leur site internet.
- Service d'ambulance d'urgence et patrouilleur 24 h sur 24 h.
- Cueillette des animaux errants, blessés, morts;
- La location de cage-trappe moyennant un dépôt.

VIDANGE DES VÉHICULES RÉCRÉATIFS MOTORISÉS ET DES ROULOTTES

Nous vous rappelons qu'il y a un site aménagé au bout de la rue Lemaire, dans le parc industriel, pour vidanger vos motorisés et vos roulottes.

CONGÉ FÉRIÉ

Veillez prendre note que les différents services municipaux seront fermés le lundi 6 septembre pour la Fête du travail.

Bon été et bonnes vacances! Soyez prudents!

L'ÉQUIPE MUNICIPALE